

Le sort de nos brigades de montagne

Autor(en): **E.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **96 (1951)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse : 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.— 3 mois fr. 4.—	ABONNEMENT	Pour l'Étranger : 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.— 3 mois fr. 5.—
-----------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------------------------------------------------------------------

Prix du numéro : fr. 1.50

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson
ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 23 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Publicitas S. A. succursale, rue Centrale 15, Lausanne

Le sort de nos brigades de montagne

Disons-le carrément et d'emblée.

La lecture du message que le Conseil fédéral a adressé, le 10 octobre 1950, à l'Assemblée fédérale au sujet de la réorganisation de l'armée nous a plongé dans la stupéfaction pour tout ce qui concerne nos brigades de montagne.

Il contient tant d'erreurs de faits et d'appréciation qu'il prouve une méconnaissance presque totale des conditions réelles de nos grandes unités alpines. Il semble qu'on s'est laissé leurrer par certaines apparences extérieures sans descendre au fond même des choses.

Aussi, ce document, malgré l'élégance fallacieuse d'une dialectique serrée, aboutit-il à une telle déformation de la vérité que le connaisseur, évoquant instinctivement la parabole du chien que l'on prétend enragé quand on veut le tuer, ne peut s'empêcher de protester.

Soulignons que notre réaction ne s'inspire :

- ni d'un esprit sectaire et étroit de clocher, qui nous ferait placer le particularisme au-dessus de la cause générale ;
- ni d'un sentiment d'indiscipline ;
- ni du souci de défendre des avantages personnels quelconques.

Nous ne visons que l'intérêt supérieur de l'armée. Voilà pourquoi il nous a paru indispensable de rétablir l'intégrité des faits.

Remarquons ensuite — pour que l'on nous comprenne bien et pour que l'on situe exactement le sens et la portée de notre protestation — que nous sommes entièrement acquis à l'idée d'une réorganisation de l'armée et aux grands principes qui la régissent, soit :

- au renforcement de l'armée dite mobile ;
- à l'engagement possible de cette armée sur le plateau ;
- à l'emploi de nos brigades de montagne, dans le cadre de cette armée, sur un *point quelconque* de notre territoire.

Car nous avons toujours été partisan de la concentration totale des forces à l'endroit et au moment décisifs.

Notre opposition ne concerne donc point les principes eux-mêmes, mais uniquement les modalités de leur application, convaincu que nous sommes que l'on a fait fausse route dans ce domaine, après avoir commis une grave erreur initiale de jugement.

Voyons donc successivement les arguments apportés par ce document et commentons-les au passage !

1. (page 12) : Il y a lieu de conserver le nombre des grandes unités de l'armée de campagne. La dissolution de divisions, de brigades de montagne ou de brigades légères restreindrait dans une mesure inadmissible nos possibilités de combinaisons sur le plan stratégique.

Nous sommes là entièrement d'accord.

Il était bon que cela fût aussi catégoriquement réaffirmé, ne serait-ce que pour faire échec à certains théoriciens qui,

hors de toute contingence, voudraient effectuer le renforcement de notre armement au prix d'une réduction de nos effectifs combattants.

2. (pages 16 et 17) : Du point de vue de l'organisation, la différence entre l'infanterie de campagne et l'infanterie de montagne sera atténuée jusqu'à un certain degré. Certes, la 9^e division et les trois brigades de montagne resteront des troupes de montagne, car elles recevront plus de chevaux que les autres unités d'armée. Mais l'organisation est ainsi conçue qu'elles pourront intervenir également sur le plateau sans être contraintes, comme c'était le cas jusqu'à présent, de prendre avec elles leurs encombrantes colonnes de sommiers. En revanche, les 3^e et 8^e divisions cesseront d'être des divisions de montagne. La transformation des troupes de montagne en troupes de campagne ne signifie nullement qu'une moindre importance soit attachée à l'instruction alpine. L'attribution, pour le service en montagne, de colonnes du train et de matériel spécial que les arsenaux continueront à tenir prêt, permettra d'équiper judicieusement les troupes de campagne appelées à opérer en terrain montagneux. Le changement à apporter dans l'organisation a uniquement pour but d'alléger la troupe en vue de son engagement en plaine.

C'est ici, à notre avis, que l'on commence à dévier et que la spéciosité des arguments entreprend de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, en mélangeant l'instruction et le matériel. A quel chef, qui possède tant soit peu l'habitude de la montagne, pourra-t-on faire accroire qu'il suffira de doter le bataillon ou le régiment de plaine d'une colonne de chevaux et de munir ses hommes de piolets, de lunettes de glacier et de passe-montagne pour le métamorphoser instantanément en un bataillon ou un régiment instruit à la guerre de montagne. Il manquera toujours à cette troupe l'accoutumance de vivre, de se déplacer et de manœuvrer en toute saison dans la rude nature alpestre. Elle ne pourra l'acquérir qu'après une longue expérience.

Et qui voudra se persuader que nos deux nouvelles divisions de campagne continueront à développer cette endurance et à se familiariser aux particularités de ce genre de tactique ?

Où en trouveraient-elles les loisirs dans la brièveté de nos services d'instruction, notamment de nos cours de répétition ? Les 3^e et 8^e divisions, en se transformant, deviendront des divisions comme les autres, sans aucune capacité spéciale pour la montagne, sans aucun entraînement alpin.

Comment donc, — lorsqu'on ampute ainsi du tiers le nombre de nos unités d'armée montagnardes — ose-t-on néanmoins prétendre encore que l'on ne diminue aucunement l'importance de l'instruction alpine ?

C'est jouer sur les mots.

On ferait infiniment mieux de nous dire sans ambages, sans faux-fuyant, que l'on s'est résolu à pratiquer un tel abattement, parce que l'importance de la guerre en montagne a nettement diminué au cours de ces dernières années dans le cadre général de notre défense nationale. En effet, les grandes armées modernes, qui pourraient un jour nous envahir, s'efforceront tout d'abord d'éviter les terrains d'accès malaisé qui ne leur permettront pas de déployer au complet la puissance matérielle que leur confèrent leur motorisation entière et leur mécanisation.

Cela, chacun l'eût compris. C'eût été propre et net. Nul, très probablement, n'eût plus pipé mot. Car, vis-à-vis de cette évolution, la logique commandait de déplacer aussi notre parade majeure vers la plaine en fonction du danger initial principal.

D'autant plus que, par le moyen des colonnes du train et des stocks de matériel spécial que l'on conservait à cet effet, on gardait toujours la possibilité de rééquiper, le cas échéant, ces troupes pour la lutte en montagne, d'une manière plus facile et plus rapide que ce ne fut le cas pour l'armée américaine qui, pour la campagne d'Italie en 1943, dut tout improviser. Mais soulignons que cet expédient (c'en est un, puisqu'on perd de toute manière le bénéfice d'une instruction particulière !) n'est même pas nouveau. Notre organisation présente a déjà prévu cette éventualité pour

une partie de nos unités de campagne actuelles. Cette précaution matérielle n'a jamais — que nous sachions — favorisé l'instruction alpine de celles-ci. Il en sera de même à l'avenir pour les 3^e et 8^e divisions.

Il y aura donc bien — quoi qu'on nous en chante — diminution des aptitudes alpines dans notre armée.

Désormais tout le poids de la guerre en montagne reposera sur notre 9^e division et trois brigades de montagne seulement.

Quant à nous, nous n'y voyons aucun inconvénient. Mais on aurait pu nous l'exposer d'une façon plus directe, sans faire usage d'un faux argument. Et nous n'aurions même encore rien dit, si nous n'avions pas jugé que c'était là que se trouvait l'amorce des autres erreurs.

3. (page 29) : Point n'est besoin de longues considérations pour motiver l'appellation d'unité d'armée appliquée aux divisions et aux brigades de montagne. Mais il y a lieu en outre d'élever les brigades légères au rang d'unités d'armée. En effet, elles se distinguent à peine des brigades de montagne, d'après la nouvelle organisation des troupes légères, en ce qui concerne tant leur puissance combattive que leur importance stratégique. Les deux formations comprennent deux régiments et des troupes de brigade...

A la différence des brigades légères, les brigades frontières, de forteresse et du réduit ne seront pas qualifiées d'unités d'armée, bien qu'elles se composent, elles aussi, de formations appartenant à plusieurs armes et que leur effectif ne soit pas sensiblement inférieur à celui d'une brigade de montagne ou d'une brigade légère.

Le connaisseur croit rêver lorsqu'il lit une pareille argumentation et il serait bien prêt cette fois-ci de la taxer d'abus de confiance, tellement grossière est la déformation.

La brigade de montagne ne posséderait pas plus d'effectifs que la brigade légère ou qu'une brigade frontière ordinaire ? On ne nous avoue aucunement que, pour arriver à ce résultat, on a commis préalablement un véritable tour de passe-passe. On ne nous montre que l'ordre de bataille des *éléments dits mobiles* de la brigade de montagne.

On ne nous dit pas que, pour aboutir là, on a commencé par disloquer, par démantibuler la brigade de montagne en lui arrachant le 50 %, voire les 2/3 de ses moyens actuels.

Pour ne citer que celle qui intéresse les Romands (mais nous ne doutons pas que nous trouverions des conditions à peu près identiques dans ses compagnes), notre brigade de montagne se compose non point de deux régiments seulement, mais bien en réalité de trois brigades, quoique les tableaux d'organisation ne les nomment pas expressément ainsi, soit :

1 brigade mobile de montagne à 2 régiments ;

1 brigade-frontière à 2 régiments ;

1 brigade de forteresse à 2 régiments,

au total donc 6 régiments.

Nous voici donc bien loin du chiffre indiqué et des moyens de la brigade légère !

A ce compte-là, pourquoi s'est-on arrêté si vite en si beau chemin ? Puisqu'on tenait tant à dévaluer le grade pour accroître la culture du laurier dans notre armée, afin que celle-ci n'ait bientôt plus rien à envier à certaines de ses sœurs sud-américaines, on aurait pu procéder à des coupes encore plus draconiennes dans les effectifs de la brigade de montagne en se servant d'un « ordre de bataille » déjà existant, pour démontrer que son chef ne commandait que quatre bataillons. Et, qui sait alors ? Tous nos régimentiers auraient pu voir leur casquette s'orner d'une couronne !

5. (page 29) : Les modifications fondamentales suivantes seront apportées à l'organisation des unités d'armée :

a) Toutes les divisions comprendront dorénavant trois régiments d'infanterie et toutes les brigades de montagne deux régiments d'infanterie à trois bataillons. Il existe entre le nombre des bataillons d'infanterie d'une unité d'armée et celui des formations spéciales un rapport déterminé qui ne saurait être arbitrairement modifié. Des grandes unités mal équilibrées, telle que l'actuelle 9^e division avec ses six bataillons et les brigades de montagne 10 et 11 avec leur quatre et cinq bataillons, ne sont pas rationnelles.

b) A l'avenir, les brigades de montagne seront entièrement distinctes des troupes frontières au point de vue organique, afin de pouvoir être également engagées sur le plateau sans que leur retrait désorganise la couverture frontière.

Là encore le connaisseur ne saurait trouver un plus bel assemblage de sophismes. La voilà bien, l'affirmation de la prétendue brigade de montagne 10 à quatre bataillons ! Et voilà enfin l'aveu de la dislocation des brigades de montagne qui finira par justifier la promotion des brigades légères au rang d'unité d'armée. Remarquons encore la finesse : on a l'air de faire cadeau, par exemple, à la brigade 10 de deux bataillons supplémentaires, alors qu'en vérité on la saigne presque à blanc ; il semble en définitive que c'est elle qui se hausse au niveau des effectifs de la brigade légère. En la renforçant et en élevant l'autre d'un échelon dans la hiérarchie, on paraît effacer d'injustes différences de traitement et rétablir un équilibre « rationnel ».

Est-il besoin de rappeler ici que les bataillons 9 et 12, malgré les apparences trompeuses de la disposition du dessin de l'« ordre de bataille » actuel et malgré le fait qu'ils font partie de la catégorie des bataillons dits « de base », ont *toujours appartenu aux régiments 5 et 6* et qu'ainsi ces régiments ont toujours compris trois bataillons et non deux comme on veut nous le faire croire maintenant ?

— Mais, — se plaira-t-on très probablement à nous rétorquer d'un ton victorieux — ces deux bataillons n'existent normalement pas, puisqu'ils se trouvent absorbés dans les troupes frontières.

Cet argument en retour, que l'on croit propre nous assommer, nous astreint à analyser d'une manière plus complète et plus subtile l'ensemble du problème des brigades de montagne.

D'abord, quelle personne tant soit peu avertie consentirait-elle à accepter le prétexte que l'on nous sert pour justifier leur démembrement ? Il est *absolument faux, en effet, de*

prétendre que l'engagement sur le plateau de la brigade de montagne « mobile » désorganise la couverture frontière.

Faut-il rappeler que l'échelon des troupes de couverture frontière mobilisa seul en 1939 ?

Faut-il rappeler que l'échelon « mobile » des brigades de montagne ne fut mis sur pied que plusieurs jours plus tard, en même temps que l'armée de campagne, lors de la mobilisation générale ?

Enfin, faut-il rappeler que cet échelon mobile ne servit initialement d'aucune façon à renforcer la couverture frontière et qu'un ordre « supérieur » faisait maintenir ces troupes à proximité des grandes gares, afin qu'elle pussent être rapidement chargées et transportées vers un point quelconque du territoire suisse ?

Par conséquent, l'organisation des troupes frontières et celle de la brigade « mobile » sont *déjà actuellement totalement distinctes* et le retrait de cette dernière *ne saurait d'aucune façon désorganiser la couverture frontière.*

La raison que l'on nous donne pour modifier le statu quo ne possède donc aucun fondement.

— Mais alors, essayera-t-on peut-être encore de répliquer, puisque ces deux organisations sont déjà séparées, pourquoi s'obstinerait-on à les garder groupées, pourquoi ne diviserait-on pas d'emblée aussi leur commandement ?

Il faut à tout prix éviter de le faire, parce que ces brigades de montagne, du fait de leur spécialisation et de leur zone de recrutement, porteront toujours seules avec la 9^e division, *en mission primaire*, la responsabilité de *la garde du front sud*. Tant qu'il existera une menace de danger dans la plaine du Pô ou en Haute-Savoie, notre Haut-Commandement ne pourra pas songer à les retirer de leurs secteurs pour les engager ailleurs. Cette servitude deviendra dorénavant plus impérieuse encore du fait de la transformation des 3^e et 8^e divisions en troupes de campagne

Car les troupes frontières, abandonnées à leurs uniques ressources, ne sauraient en aucun cas suffire, vu la faiblesse

de leurs effectifs, vu l'inaptitude partielle de leurs hommes — du fait de l'âge — à supporter les rigueurs de la montagne, vu l'ampleur des fronts et vu les difficultés du terrain. Ce sera d'autant plus vrai lorsqu'on les aura privées encore de leurs soldats d'élite et qu'elles ne se composeront plus essentiellement que d'hommes âgés de plus de 36 ans. Elles ne constitueront toujours qu'une « couverture » et non un dispositif suffisamment étoffé de défense. Sinon, nous n'aurions plus qu'à supprimer carrément nos brigades de montagne, puisque les troupes frontières seraient capables de barrer seules dans tous les cas nos passages alpestres.

Dès que le péril prendra une certaine acuité sur ce front, il faudra donc que l'échelon « mobile » vienne compléter la défense. L'expérience a amplement démontré à ce propos qu'il est quasi impossible d'empêcher que cet engagement ne vienne se superposer en majeure partie au dispositif des troupes frontières. Les conditions topographiques l'imposent.

Cette opération est plus compliquée qu'il ne semble au premier abord. Devant pouvoir s'effectuer dans des délais assez courts, le cas échéant, elle ne peut réussir que si elle a été mûrement méditée, étudiée, préparée par le chef qui commandera l'ensemble ; que si les échelons de commandement subordonnés se connaissent et ont pris l'habitude de collaborer dans une même doctrine en appartenant au même corps ; voire que si les trois catégories de troupes (troupes frontières, troupes de forteresse et troupes mobiles) ont exercé pratiquement les divers cas de combat qui pourraient se présenter et qu'elles devraient résoudre ensemble.

Dans cette mission primaire, l'unité de commandement est indispensable. Elle ne peut pas s'improviser à l'ultime minute. Cette communauté doit s'être forgée de longue date, en temps de paix déjà. Il faut se garder comme du feu de la détruire aujourd'hui.

Le dernier service actif avait même prouvé que, dans de tels secteurs, l'indépendance du service territorial ne créait qu'une source de frictions et de conflits. Les missions s'enche-

vêtrent trop pour qu'elles puissent s'accommoder d'un dualisme de commandement. Aussi ce service avait-il fini par être subordonné aux commandants des brigades de montagne. L'unité du commandement sortait renforcée du creuset de l'expérience.

Aussi, nous nous étonnons que l'on en arrive si vite à faire fi des leçons données par six ans de pratique. On dirait que l'on n'a rien vu et rien appris.

Par contre, dès qu'il n'y a aucun danger en Lombardie, au Piémont et en Haute-Savoie ou que la menace dans ces régions reste minime, le maintien des brigades de montagne dans leurs fiefs représenterait une absurdité ou une folie de suicide. On doit les employer ailleurs, peu importe si c'est dans une autre partie des Alpes, dans les Préalpes, dans le Jura ou sur le Plateau. Elles doivent pouvoir se battre partout dans le cadre de notre stratégie du moment.

Alors, comme en 1939, les éléments dit « mobiles » ne s'engageront pas dans le dispositif frontière. Se scindant, laissant sur place ses troupes frontières et ses troupes de forteresse sans que celles-ci en souffrent d'une façon quelconque, la brigade de montagne, ne conservant que ses troupes mobiles, se portera là où la volonté de notre Haut-Commandement — ou peut-être le canon — l'appellera.

Cette façon de procéder ne ralentit d'aucune manière son engagement, ou plutôt disons que *la séparation du commandement que l'on nous propose ne saurait d'aucune manière accélérer cet engagement et accroître la souplesse et la mobilité de ce corps de troupes, pas plus qu'elle ne facilitera du reste la tâche des troupes frontières restant sur place. Par conséquent, la nouvelle solution fait perdre les bénéfices de l'unité de commandement que l'on possédait pour l'exécution de la tâche primaire sans les compenser par un profit quelconque pour les autres genres de missions.* D'autre part, le souci de renforcer l'armée de campagne, en évitant d'immobiliser d'emblée trop de troupes dans des missions aléatoires, provoque le retrait des hommes de l'élite des troupes frontières.

Comme le dit, en effet, le message du Conseil fédéral, à la page 30, « il faut faire des économies dans les troupes frontières et celles du réduit pour maintenir l'armée de campagne sur le pied actuel en dépit de la diminution des effectifs. » De ce fait, « contrairement au régime actuel, les bataillons d'élite seront complètement distincts des formations de landwehr qui constitueront principalement les troupes frontières, de forteresse et du réduit. Le système des « bataillons de base » et de double incorporation des hommes dans des formations différentes (troupes de base et troupes frontières) sera abandonné. »

Ces principes nous semblent heureux. Outre qu'ils constituent une simplification administrative bienvenue, pour maints commandants de compagnie, ils assurent plus de souplesse à nos manœuvres stratégiques et tactiques. Il nous paraît, en effet, parfaitement superflu de vouloir *a priori* engager dans tous les cas beaucoup de troupes dans des secteurs où il ne se passera peut-être rien et d'où nous perdrons beaucoup trop de temps à les récupérer pour les acheminer vers le champ de bataille réel.

Mais soulignons que plus la couverture frontière proprement dite devient faible, plus la *mission primaire* des brigades de montagne pour la défense du *front sud* prend d'importance. Au moindre danger, elles seront liées à la défense de leur secteur.

Il en résulte que, contrairement à ce que l'on nous propose, l'*unité de commandement* entre les troupes frontières, les troupes de forteresse et la brigade dite mobile devient d'autant plus indispensable. En revanche, le rassemblement des soldats d'élite prévu accroît les effectifs immédiatement disponibles pour tous les autres genres d'intervention. En bref, les anciens « bataillons de base » qui se dissolvaient à la mobilisation des troupes frontières, resteront constituées. Pour reprendre l'exemple de la brigade montagne 10, les bataillons 9 et 12 existeront toujours. C'est ce qui nous permettait d'affirmer plus haut que, pour toutes les missions

d'intervention, la brigade de montagne 10 sera toujours formée de deux régiments de trois bataillons chacun.

Ainsi fut-il toujours prévu et ce sera encore le cas à l'avenir. Nous ne voyons donc pas pourquoi on nous a avancé cet argument d'une composition « irrationnelle » dont on s'est servi par contre-coup pour justifier le démembrement des brigades de montagne.

Il est vrai que jusqu'ici les troupes d'élite des troupes frontières ne se trouvaient pas rassemblées lors de la mise sur pied et que l'on devait envisager leur récupération au moment où la brigade de montagne quittait son secteur pour aller se battre ailleurs. La reconstitution des bataillons de base provoquait jadis aussi, à vrai dire, un réajustement du dispositif frontière. Vu de l'extérieur, ceci pouvait effectivement donner l'impression que le départ de la brigade de montagne bouleverserait chaque fois la couverture frontière.

Mais de quoi s'agissait-il ?

A quel moment la brigade de montagne quittait-elle son secteur ? Au moment où elle n'avait rien ou quasi rien en face d'elle de l'autre côté de la frontière.

Par conséquent, il était parfaitement juste qu'elle songeât, selon le principe de la concentration des forces à l'endroit décisif, à rameuter des forces qui fussent restées sans emploi.

Et puisqu'il ne se passait rien sur cette frontière et qu'il ne pouvait s'agir tout au plus que d'une tâche de surveillance ou de police, qu'importait si le dispositif de défense était bouleversé et devait se réadapter à la diminution des effectifs ! Il était exclu qu'un danger quelconque pût surgir dans ces délais-là.

Remarquons que même cet inconvénient quasi insignifiant d'un regroupement frontière (mais, dans ces conditions, peut-on vraiment encore le qualifier d'inconvénient ?) disparaît avec le nouveau système qui maintient les troupes d'élite d'emblée en dehors du dispositif frontière. Soulignons, en outre, que le raisonnement ci-dessus continuera à valoir à

l'avenir, comme il a valu dans le passé, pour tous les cas autres que la défense du front sud.

Si véritablement cette frontière n'inspirait point d'inquiétude, il serait criminel d'y laisser des effectifs dépensés dans une vaine mission de garde. Nous aurons besoin de tous nos moyens à l'endroit où se jouera le sort de notre pays.

Par conséquent, selon les situations, ce n'est point seulement la brigade de montagne « mobile » que l'on appellera à la rescousse. Qui sait si, à ce moment, on ne sortira pas le dernier canon, le dernier fusil de son secteur primitif ?

Ce sera une affaire d'appréciation du moment aussi bien à l'échelon du Haut-Commandement qu'à l'échelle du commandant de la brigade de montagne.

Mais pour que cette manœuvre délicate réussisse, il faut que les diverses éventualités aient été méditées par un chef dont l'esprit ne soit pas obnubilé par une seule mission frontière, et qui soit familiarisé avec les tâches de la défense nationale et connaisse à fond ses diverses sortes de troupes et son secteur. *C'est là la tâche d'un commandant d'unité d'armée, assisté d'un EM. rompu à résoudre de tels problèmes.*

Il faut l'unité de commandement pour la mission primaire du front sud pour assurer la coordination de la défense.

Il faut l'unité de commandement pour les missions d'intervention des brigades de montagne en dehors de leur secteur, afin qu'elles puissent dans un minimum de temps tirer le profit maximum de toutes leurs ressources, y compris celles qui font partie initialement de la couverture et de la forteresse.

Voilà pourquoi on ne doit actuellement, en aucun cas, briser cette unité de commandement. Améliorons la structure interne de nos brigades de montagne, mais laissons-les entières !

On ne gagnera rien, mais on perdra beaucoup à vouloir les scinder.

E. B.